Dow AgroSciences

Frontline*

Herbicide mélange en réservoir

GROUPE	2	HERBICIDE

GROUPE	4	HERBICIDE

EN VENTE POUR UTILISATION SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'herbicide mélange en réservoir Frontline est un mélange en réservoir sélectif pour la suppression en post-émergence de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, dont le gaillet gratteron, la renouée liseron et la stellaire moyenne, dans les cultures de blé de printemps (y compris le blé dur), d'orge de printemps et d'avoine.

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Ce co-emballage contient les produits suivants :

Herbicide concentré en suspension Frontline A
N° D'HOMOLOGATION 27029 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
GARANTIE : Florasulam 50 g/L
Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,02% à titre d'agent de conservation

Herbicide concentré émulsifiable Frontline B
N° D'HOMOLOGATION 27030 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
GARANTIE : MCPA, présent en tant qu'ester de 2-éthylhexyle 500 g e.a./L

AVERTISSEMENT **POISON**

NOCIF SI INGÉRÉ
PEUT IRRITER LES YEUX ET LA PEAU

CONTENU NET : Frontline A 0,8 L, 1,6 L
Frontline B 5,6 L, 11,2 L

Dow AgroSciences Canada Inc.
Suite 2100, 450 - 1 Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 5H1
1-800-667-3852

*Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS
Nocif si ingéré. Peut irriter les yeux et la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver après avoir manipulé le produit. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Détruire les chaussures et les articles en cuir contaminés.

Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION
Les préposés à l'application doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des des gants résistants aux produits chimiques. De plus, ils doivent porter une combinaison et des lunettes de protection contre les produits chimiques au cours du mélange et de la manipulation de ce produit. Les préposés à l'application qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter des gants résistant aux produits chimiques.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES
COMBUSTIBLE. Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

PREMIERS SOINS
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.
En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Ce produit contient un **DISTILLAT DE PÉTROLE. NE PAS FAIRE VOMIR.** Les vomissements peuvent causer une pneumonie par aspiration. C'est au médecin traitant à décider si l'on doit faire vomir ou non. En cas de brûlure, traiter comme une brûlure thermique après avoir décontaminé. En cas d'ingestion, l'aspiration peut causer une pneumonie chimique. Si on opte pour un lavage d'estomac, le risque de pneumonie chimique doit être évalué en fonction de la toxicité. Si un lavage est administré, l'utilisation d'une sonde à ballonnet endotrachéale doit être envisagé. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE
Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT
Ce produit contient du distillat de pétrole qui est de modérément toxique à très toxique pour les organismes aquatiques. Ce produit est également toxique pour les végétaux terrestres non ciblés. Éviter de contaminer les milieux aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces milieux en y appliquant le produit directement, en éliminant les déchets ou en lavant l'équipement. Éviter la pulvérisation hors cible ou la dérive sur les habitats sensibles. Respecter les zones tampon spécifiées au MODE D'EMPLOI.

Ruissellement de surface
Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Lessivage
L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sable, sable loameux et loam sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

ENTREPOSAGE
Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant l'utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas contaminer les aliments pour animaux, les denrées alimentaires ni les réserves d'eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

ÉLIMINATION
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE
L'herbicide mélange en réservoir Frontline est un herbicide sélectif pour la suppression en post-émergence de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles difficiles à éliminer comme la stellaire moyenne et le gaillet gratteron dans les cultures de blé de printemps (y compris le blé dur), d'orge de printemps (sans contre-ensemencement de légumineuses) et d'avoine. L'herbicide mélange en reservoir Frontline se mélange à l'eau et est appliqué en pulvérisation générale uniforme.

On DOIT appliquer l'herbicide mélange en réservoir Frontline tôt en post-émergence, aux pousses principales de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles en croissance active. Des conditions de croissance chaudes et humides favorisent la croissance de mauvaises herbes et augmentent l'action de l'herbicide mélange en réservoir Frontline en permettant une absorption foliaire et un contact maximum. Une température froide ou une sécheresse peut amener le durcissement des mauvaises herbes ; il est alors possible qu'elles ne soient pas réprimées ou supprimées efficacement et qu'une repousse survienne. Pour des résultats optimaux, assurer une couverture complète des mauvaises herbes ciblées. Voir la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour plus de détails.

L'herbicide mélange en réservoir Frontline freine rapidement la croissance des mauvaises herbes. Toutefois, les symptômes typiques (décoloration) de mauvaises herbes dépérissantes seront visibles de 1 à 2 semaines après l'application, tout dépendant des conditions de croissance et de la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité des mauvaises herbes, de leur grosseur, de la concurrence vitale des cultures et des conditions de croissance au moment où la pulvérisation s'effectue, après celle-ci, ainsi que de la couverture de pulvérisation.

MODE D'ACTION
L'herbicide mélange en réservoir Frontline est un herbicide des groupes 2 et 4. Frontline A est un herbicide du groupe 2 qui inhibe la production de l'enzyme ALS chez les plantes. Cette enzyme est essentielle à la production de certains amino-acides nécessaires à la croissance de la plante. Frontline B est un herbicide du groupe 4 qui, en déréglant leur croissance normale, tue les plantes sensibles.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION
- NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS

Plantes sensibles
Ne pas appliquer directement l'herbicide mélange en réservoir Frontline ou permettre qu'il entre directement en contact de quelque autre manière avec des cultures sensibles ou des plantes à conserver dont la luzerne, les haricots comestibles, le canola, les fleurs et les plantes d'ornement, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soya, les betteraves à sucre, le tournesol, les tomates et le tabac.

Sites non ciblés
Ne pas appliquer lorsque la proximité des cultures sensibles ou d'autres plantes à conserver aura probablement pour résultat une exposition à la pulvérisation ou à l'entraînement par le vent. Voir la section « Risques pour l'environnement » de cette étiquette.

Rotation de culture
Les champs ayant été traités à l'herbicide mélange en réservoir Frontline peuvent être ensemencés l'année suivante avec de l'orge, du canola, de l'avoine, des pois ou du blé ou aménagés en jachère.

Ce produit peut être lessivé. Ne pas irrriguer de façon excessive. Ne pas utiliser sur le même site pendant plusieurs années successives.

Mélanges en réservoir
Ne pas appliquer ce produit avec tout additif, pesticide ou fertilisant autres que ceux qui sont précisément recommandés sur cette étiquette. Lorsqu'un mélange en réservoir est utilisé, lire les étiquettes des produits d'association et adopter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) de ces produits.

Précautions touchant l'équipement de pulvérisation
Ne pas appliquer avec aucun type de système d'irrigation.

Nettoyage de l'équipement
Ne pas utiliser l'équipement ayant servi à l'application de l'herbicide mélange en réservoir Frontline pour appliquer d'autres pesticides sans l'avoir lavé à fond. Afin d'éviter des dommages aux cultures autres que les céréales, laver à fond l'équipement de pulvérisation, à l'intérieur comme à l'extérieur, en suivant les directives suivantes :

1. Tout de suite après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée à l'eau propre.
2. Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir. Vider le réservoir complètement.
3. Ajouter 1 L d'ammoniaque domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniaque) par 100 L d'eau tout en remplissant le réservoir d'eau propre. Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein puis laisser agir durant 15 minutes en agitant. Rincer la rampe et les tuyaux et vider le réservoir complètement.
4. Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).
5. Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir. Vider le réservoir complètement.

Note : S'il n'est pas possible de vider le réservoir complètement, répéter l'étape 3 avant de passer à l'étape 4.

Mise en garde : Ne pas utiliser d'ammoniaque avec un agent chloré de blanchiment. Un tel mélange libère un gaz sentant le chlore et le moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit encloisonné.

MODE D'EMPLOI
LIRE L'ÉTIQUETTE AU COMPLET AVANT D'UTILISER. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole
NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

Pour réduire la dérive :
- Utiliser des pressions faibles (de 200 à 275 kPa)
- Utiliser 100 L/ha de solution pulvérisable
- Effectuer la pulvérisation lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou moins
- N'effectuer de traitement localisé qu'avec une rampe calibrée pour éviter une sur-application

Délai à respecter avant la récolte/broutage

- Délai pour le broutage des champs traités : 7 jours après l'application.
- Délai avant récolte du fourrage ou coupe du foin : 7 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant qu'il ne soit envoyé à l'abattoir.
- Délai avant récolte de la culture traitée : 60 jours après l'application.

Délai de sécurité

- Pour toutes les cultures : 12 heures suivant l'application

Cultures

Blé de printemps (y compris blé dur), orge de printemps et avoine.

Taux d'application

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges, effectuer une pulvérisation uniforme contenant 100 mL de Frontline A et 0,7 L de Frontline B dans au moins 100 L d'eau par hectare afin de bien couvrir les mauvaises herbes. Appliquer sur le blé, l'orge et l'avoine en croissance active au stade 2 à 6 feuilles. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Maximum d'une application par année.

Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise de contenants de Frontline A.
4. Ajouter la quantité requise de contenants de Frontline B.
5. Mettre dans le réservoir de pulvérisation suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de mélange par hectare.
6. Suivre les directives et les précautions indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (c.-à-d. le canola et les légumineuses).
7. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Note : Ne pas ajouter d'agent tensio-actif à ce mélange en réservoir.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées

Mauvaises herbes supprimées :

renouée liseron	ortie royale♦♦♦	laitue épineuse♦♦
petite bardane♦♦	chénopode blanc	petite herbe à poux
canola spontané♦	neslie paniculée	bourse à pasteur
Stellaire moyenne	moutarde des champs	renouée
gaillet gratteron	amarante à racine rouge♦♦♦	tabouret des champs
sagesse-des-chirurgiens (stade 2 à 4 feuilles)	ansérine de Russie♦♦	tournesol annuel**

Mauvaises herbes réprimées :

pissenlit (semis et rosettes hivernantes de moins de 15 cm) ♦♦♦	laiteron des champs
plantain (parties épigées)	érodium♦♦♦
laiteron potager	chardon des champs♦♦♦

♦ Comprend toutes les variétés de canola tolérantes aux herbicides
♦♦Jusqu'à stade de 4 feuilles
♦♦♦Une suppression optimale peut être obtenue en ajoutant 140 mL de l'herbicide MCPA LV500

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE MÉLANGE EN RÉSERVOIR FRONTLINE

Cultures homologuées
Blé de printemps (y compris blé dur) et orge de printemps

Ne pas appliquer ces mélanges en réservoir sur l'avoine.

L'herbicide mélange en réservoir Frontline mélangé à d'autres herbicides permet la suppression de mauvaises herbes à feuilles larges et de graminées annuelles spécifiques. Appliquer lorsque les cultures et les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Suivre toutes les précautions, délais avant récolte et directives d'utilisation sur les étiquettes de l'herbicide mélange en réservoir Frontline et des produits d'association.

Instructions pour le mélange
1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise de l'herbicide mélange en réservoir Frontline et poursuivre l'agitation.
4. Ajouter la quantité requise du produit d'association.
5. Mettre dans le réservoir de pulvérisation suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de mélange par hectare.

Note : N'ajouter que l'adjuvant mentionné ci-dessous. Suivre les directives de l'étiquette du produit d'association pour connaître l'ordre du mélange.

Mélanges en réservoir avec l'herbicide mélange en réservoir Frontline

Produit d'association	Cultures homologuées	Taux de l'herbicide	Taux de l'adjuvant	Autres mauvaises herbes supprimées
Herbicide Assert[1] 300 SC	blé (printemps et blé dur), orge de printemps	1,6 L	Se référer à l'étiquette de Assert 300 SC	folle avoine
Herbicide mélange en réservoir Horizon[2]	blé (printemps et blé dur)	230 mL	Score 0,8 % v/v	folle avoine
		290 mL	Score 1,0 % v/v	folle avoine et sétaire verte
Herbicide Everest[4] Solupak[5] 70DF♦	blé (printemps et blé dur)	43 g	Ag-Surf ou Agral 90 0,25% v/v	folle avoine et sétaire verte

♦Le blé (y compris le blé dur) exposé au moment de l'application à des sols engorgés ou saturés en eau, à des extrêmes de température comme la chaleur ou le gel, à la sécheresse, à une fertilité faible ou à la maladie, pourrait souffrir de lésions inacceptables. De telles conditions peuvent également nuire à la suppression des mauvaises herbes.

ZONES TAMPONS SERVANT À PROTÉGER LES HABITATS TERRESTRES ET AQUATIQUES SENSIBLES

Les méthodes ou équipement de pulvérisation suivants NE nécessitent PAS de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à dos, traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Tableau des zones tampons

Méthode d'application	**Culture**	**Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :**				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		**Habitats d'eau douce d'une profondeur de :**		**Habitats d'eau douce d'une profondeur de :**
		moins de 1 m	**plus de 1 m**	**moins de 1 m**	**plus de 1 m**	
Pulvérisateur agricole♦	Céréales	5	5	5	5	30

♦Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé a une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon mentionnée sur l'étiquette de 30%.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA RÉSISTANCE

En ce qui concerne la gestion de la résistance, prendre note que l'herbicide mélange en réservoir Frontline est un herbicide du Groupe 2 et Groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer des plantes naturellement résistantes à l'herbicide mélange en réservoir Frontline et aux herbicides du Groupe 2 et Groupe 4. Les biotypes résistants peuvent arriver à dominer la population de mauvaises herbes si les herbicides de ces groupes sont utilisés de façon répétitive dans les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance qui ne sont pas liés au lieu de l'action, mais qui sont spécifiques à certains produits chimiques, par exemple l'amélioration du métabolisme. Des stratégies pertinentes de gestion de la résistance doivent être suivies.

Pour retarder la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide mélange en réservoir Frontline ou d'autres herbicides du Groupe 2 et Groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve avec des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte cimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

- Empêcher la propagation de mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adreser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseillé agréé pour toute recommandation relative à la gestion de la résistance aux presticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour de plus amples renseignements ou pour signaler des cas possible de résistance, communiquer avec Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

*Attain et Prestige sont des marques de commerce déposées de Dow AgroSciences LLC
[1]Assert est une marque de commerce de BASF Canada Inc.
[2]Horizon est une marque de commerce de Syngenta Company
[4]Everest est une marque de commerce déposée de Bayer Corporation
[5]Solupak est une marque de commerce déposée de Bayer Inc.

052609